Saint Junien Les Combes	**Procès verbal de la réunion de Conseil Municipal** **Mercredi 3 juin 2026 à 19h** **Salle du Conseil Municipal en Mairie**

Présents : 9

Stéphanie SALABERT-LABARRE, Didier DESBORDES, Olivier DECRESSAT, Jean-Nicolas DAVID, Maria BRUNIER, Philippe CHASSANG, Martine CARNIS, Virginie LECOURT, Olivier DAMAR-CHRETIEN

Absents représentés : 2

Christelle AMPOULANGE DELOTTE a donné un pouvoir à Jean-Nicolas DAVID

Patricia NAMBOT a donné pouvoir à Philippe CHASSANG

Absents non représentés : 0

Nombre de conseillers votants : 11

Date de convocation : 28 mai 2026

Début de séance : 19h16 Fin de séance : 21h05

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 30 avril 2026
2. Vote des subventions pour les associations
3. Délibération pour recours au service de mission temporaire proposé par le CDG de la Haute-Vienne
4. Désignation des membres pour la CLECT et la Commission Intercommunale des Impôts Directs.
5. Renouvellement du contrat DALKIA (entretien éclairage public)
6. Délibération pour demande de subvention au Département pour menuiseries mairie
7. Mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion.
8. Comptes rendus des commissions et syndicats
9. Affaires et questions diverses

Secrétaire de séance :

Candidat : Maria BRUNIER

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

1 . Approbation du procès-verbal

M. le Maire présente le PV de la dernière séance du Conseil Municipal.
V. Lecourt demande de marquer « et autres » au lieu de « problèmes personnels » en page 7.
Cette modification est acceptée, le PV est soumis au vote.

Approbation du PV du conseil du 08 avril 2026 :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

2 . Vote des subventions pour les associations

M. le maire rappelle que les associations peuvent obtenir des *subventions* à condition d'en faire la demande. Elles peuvent être accordées *en numéraire* ou *en nature*.
Elles sont octroyées dans un but d'intérêt général mais il n'y a aucune obligation de satisfaire les demandes formulées.
Toute association déclarée et immatriculée au répertoire Sirene peut demander une subvention pour :

- réaliser une action spécifique
- contribuer au développement d'activités mettant en valeur notre commune,
- contribuer au financement global de son activité.

Il y a 11 associations qui ont déposé une demande d'aide au fonctionnement dont 6 locales :

- l'amicale laïque
- le club des Bruyères
- le comité des fêtes
- le club de foot
- l'ACCA
- Ma campagne t'amuse
- L'AAPPMA (pêche)
- Le Secours Populaire
- La FNATH (association des accidentés de la vie)
- L'association des conciliateurs de justice

Il est rappelé que les élus qui ont un intérêt ne peuvent ni participer aux débats ni voter lors de l'étude de l'association dont ils sont membres dirigeants (membres du bureau)
Il est proposé de voter pour chaque association séparément pour éviter ce problème :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

Débats et sommes proposées dans l'ordre :

- l'amicale laïque 300 euros

Contre : 0 Abstention : 1 (O ; Decressat) Pour : 10

- le club des Bruyères 500 euros

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

- le comité des fêtes 500 euros

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

- le club de foot 300 euros

Contre : 0 Abstention : 1 (D. Desbordes) Pour : 10

- l'ACCA 500 euros

Contre : 0 Abstention : 1 (O. Damar-Chretien) Pour : 10

- Ma campagne t'amuse 500 euros

Contre : 0 Abstention : 1 (V. Lecourt) Pour : 10

- L'AAPPMA (pêche) 50 euros

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

- Le Secours Populaire 50 euros

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

- La FNATH (association des accidentés de la vie) 50 euros

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

L'association des conciliateurs de justice 50 euros
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

3. recours au service de mission temporaire proposé par le CDG 87

M. le maire informe que suites aux problèmes personnels et à la demande de mutation formulée par Lolita, le secrétariat s'est retrouvé démuni et les tâches administratives se sont accumulées, ayant pris du retard à plusieurs niveau.
Ayant contacté le CDG pour nous proposer un remplacement et ayant eu la réponse positive de Nadine pour venir nous aider, nous avons pu palier au plus urgent et ouvrir la mairie à raison de 10h par semaine.
Pour se mettre en règle, il est proposé de prendre une délibération pour nous permettre le recours au service de mission temporaire proposé par le CDG de la Haute-Vienne et qui nous permettra de palier aux futures absences puis pour seconder Sylvie.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal d'accepter cette proposition
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

4. Désignation des membres pour la CLECT et la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

M. le maire indique que la CLECT est la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées, une commission intercommunale.
Son rôle principal est d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation. Elle peut jouer un rôle prospectif avant un transfert ou une rétrocession de compétence, mais également sur l'évolution des attributions de compensation.
Notre commune doit désigner son représentant et le transmettre pour la prochaine séance du Conseil Communautaire qui aura lieu le 8 juin.

Il est proposé de désigner Didier Desbordes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter cette proposition ,
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

Lors du même conseil communautaire du 8 mai, une délibération relative à la proposition de commissaire destinés à siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs sera inscrite à l'ordre du jour. L'EPCI devra proposer 20 titulaires et 20 suppléants et parmi celles-ci, le Directeur régional ou Départemental des Finances Publiques désignera 10 titulaires et 10 suppléants.
Le conseil municipal décide de proposer les commissaires suivants :

Commissaire titulaire	Commissaire suppléant
Maria Brunier	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter cette proposition ,
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

5. Renouvellement du contrat DALKIA (entretien éclairage public)

M. le maire indique que le contrat qui nous lie avec DALKIA Electronics et qui concerne l'entretien et la maintenance de l'éclairage public est arrivé à échéance.
Cette année, il est proposé de renouveler ce contrat dont le coût est de 2232 euros TTC avec effet au 01/05/2026 pour une durée de 1 an avec tacite reconduction sur 4 ans.
Il n'est pas exclu cependant d'étudier et faire faire un devis pour cette même prestation avec le SEHV et en fonction de l'écart constaté, il serait envisageable de changer ou prolonger Dalkia. Les projecteurs du stade ne sont pas compris dans ce contrat.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler le contrat dans les conditions énoncées :
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

6. Délibération pour demande de subvention au Département pour menuiseries mairie

M. le Maire indique que la demande de la subvention a été faite le 30 mai 2026, date limite pour ce type de demande. Cette subvention aide à combler la dépense concernant les travaux de changement de menuiseries de la mairie. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser cette demande de subventions :
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

7. Mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion.

M le maire indique que conformément à la Loi n° 2019- 828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, il nous faut mettre en place les lignes directrices de gestion, les LDG.
Les LDG sont l'outil de gestion RH de référence des collectivités et établissements publics. Elles définissent les grandes orientations de chaque collectivité et établissement public en matière de pilotage des ressources humaines et de valorisation des parcours professionnels.
Les LDG sont obligatoires pour chaque collectivité et établissement public local. Les LDG sont censées être déterminées avant le 31 décembre 2020 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2021. Si ce délai n'a pas été respecté, comme c'est le cas pour notre commune, les décisions de promotion, comme les avancements de grade, ne pourront intervenir que postérieurement à la date d'établissement des LDG, sans effet rétroactif.
Les LDG doivent être prises par un arrêté du maire, sans information ni délibération de l'organe délibérant, après avis obligatoire du comité technique. Afin d'élaborer ces LDG, il importe de rédiger un document général qui dresse un état des lieux (des documents RH existants comme le bilan social, des ressources et besoins RH, de l'objectif du mandat) et qui arrête les grands principes de gestion RH.

Les LDG doivent être arrêtées pour une période pluriannuelle qui ne peut excéder 6 ans. Elles peuvent faire l'objet d'une révision en tout ou partie pendant la période d'exécution, après avis du comité technique.
M. le Maire indique que cette mise en place des lignes directrices n'appelle pas à un vote, c'est juste une information portée à la connaissance du Conseil Municipal.

8. Comptes rendus des commissions et syndicats

Commission vie communale :
Philippe Chassang indique l'idée déjà bien avancée d'un livret de présentation destiné à tous les habitants, il a fait réaliser plusieurs devis pour 150 exemplaires.
Il a aussi présenté le nouveau logo qu'il a réalisé et qui a été choisi parmi plusieurs versions.

Commission Services techniques :
Olivier Decressat indique que le rendez-vous pour l'étude de la sécurisation du bourg aura lieu le 9 juin à 10h puis des propositions seront attendues.
Divers travaux : un mur communal à la Coussedière s'est écroulé
La reprise du mur va être décalée à l'année prochaine
Sygesbem : travaux de voirie en août avec Berneuil pour plus d'efficacité, M. Lamardelle va nous aider aussi.

Jean-Nicolas David a sollicité le SEHV, le responsable du secteur va nous proposer un rendez-vous pour un diagnostic énergétique.

9. Affaires et informations diverses

Michel sera en arrêt de travail durant 3 à 6 semaines en août.
Vendredi le Conseil Municipal se réunit pour élire le représentant qui votera pour les sénatoriales.
La dernière commission va se réunir dans la semaine du 22 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h05

Le secrétaire de séance **Le Maire**

Maria Brunier Didier Desbordes